

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS (SESSIONS 2022 ET 2023)
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaients présents : 111

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 18

BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
JUMEAU COURT Philippe a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François

SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 4

AIT Eddie, AUFRECHTER Fabien, DAUGE Patrick, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

124 POUR :

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

BORDG Michaël

5 NE PREND PAS PART :

COGNET Raphaël, DUMOULIN Cécile, HONORE Marc, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette

EXPOSÉ

Par dérogation aux principes de spécialité territoriale et fonctionnelle qui les régissent, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent, sur le fondement de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés par l'exécutif des deux collectivités concernées. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine a mis en place un dispositif de fonds de concours au bénéfice de ses communes membres et plus particulièrement celles dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Le premier fonds de concours a été déployé sur une période de quatre ans entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020. Par délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a mis en place un nouveau fonds de concours d'une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 à hauteur de 1,7 M€ par an.

Au titre de la session d'attribution pour l'année 2023, les communes de Arnouville lès Mantes, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Ecquevilly, Evécquemont, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, Lainville-en-Vexin, Le Tertre-Saint-Denis, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Perdreauxville, Tessancourt-sur-Aubette, Vert , ont ainsi déposé un dossier de demande de fonds de concours.

Ces demandes ont reçu un avis favorable du comité d'engagement en date du 18 septembre 2023 pour un montant total de 1 427 487,44 € le montant total de travaux prévus étant de 6 064 659,95 € HT.

Par ailleurs au titre de la session 2022, des demandes ont été formulées par :

- la commune de Mousseaux-sur-Seine par courrier du 24 avril 2023 afin de ne plus bénéficier du fonds de concours de 88 279 € attribué pour les travaux de construction du local technique ;
- la commune de Guerville par courrier du 15 septembre 2023 pour substituer au projet d'extension de la maison médicale le projet de reconversion d'une grange pour accueillir des commerces et en conséquence de passer le fonds de concours de 140 000 € à 175 000 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder un fonds de concours au titre de la session 2023 aux communes suivantes :

Commune	Projet / Opérations	Coût total des opérations (HT)	Subvention proposée au titre du FDC 2023 (HT)
Arnouville-lès-Mantes	Rénovation de l'école et de la bibliothèque Aménagement des locaux pour l'agrandissement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	416 992,00 €	60 894,40 €
Boinville-en-Mantois	Fourniture et pose de 3 éclairages solaires Plantation de massifs végétaux Installation d'un système de vidéoprotection Fourniture et pose d'un défibrillateur	62 489,63 €	25 460,07 €
Bouafle	Sécurisation et amélioration énergétique du stade	37 292,61 €	18 646,31 €
Breuil-Bois-Robert	Création d'un parcours de santé et d'un plateau de fitness Réfection des chéneaux de zinc de la toiture de la salle polyvalente de la Mare Henriette	49 486,59 €	14 409,65 €
Buchelay	Création d'un terrain de football synthétique	1 819 134,00 €	125 000,00 €
Ecquevilly	Réfection, aménagement et végétalisation de la cour de l'école maternelle Jules Ferry	241 633,18 €	71 585,37 €

Commune	Projet / Opérations	Coût total des opérations (HT)	Subvention proposée au titre du FDC 2023 (HT)
	Mise aux normes de l'accessibilité de l'hôtel de ville Modification de l'éclairage du complexe sportif « Les Motelles » Changement de la chaudière sur le logement d'urgence		
Evecquemont	Changement de l'ensemble des menuiseries de l'école « Les apprentis bouillons » Pose d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la classe maternelle - Isolation des combles de l'école Acquisition de 3 parcelles pour réaliser une aire de jeux	278 437,00 €	92 807,50 €
Gaillon-sur-Montcient	Aménagement paysager dans le cadre de la restructuration de l'école Sécurisation de la mairie Achat de défibrillateurs Installation d'un columbarium et jardin du souvenir	47 255,30 €	23 627,65 €
Hardricourt	Création de 18 parcelles pour jardins familiaux	55 000,00 €	27 500,00 €
Hargeville	Remise en état du mur mitoyen de l'école et du cimetière et reconstruction du pilier Remplacement du portail d'entrée de la cour de récréation Réalisation d'une toiture de bâtiments communaux Réalisation d'une dalle dans une grange et ouverture d'un mur Installation d'un compteur dans annexe de la mairie Pose de rive en zinc et ruellées en ciment sur la toiture de l'école	49 620,07 €	24 810,04 €
Issou	Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public dans le complexe sportif communal Colette Besson Rénovation énergétique des bâtiments publics Rénovation de la toiture de l'école maternelle « Plein ciel » Remplacement de jeux extérieurs et pose des sols souples dans les cours d'écoles maternelles	229 642,97 €	58 631,04 €
Jambville	Création d'un terrain de pétanque	6 744,50 €	3 372,25 €
Jouy-Mauvoisin	Réfection des luminaires Sonorisation de la salle polyvalente Réfection de la cloche de l'église Marquage de jeux et réfection d'un luminaire dans la cour de l'école Réfection du revêtement d'une aire de jeux Remplacement des lisses en bois des espaces verts communaux	90 172,98 €	45 086,49 €
Jumeauville	Restauration de l'église Saint Pierre-ès-Liens	179 397,23 €	20 829,68 €
La Falaise	Mise en place d'un système de vidéoprotection	27 585,00 €	4 137,75 €
Lainville-en-Vexin	Sécurisation de l'école avec la pose d'un grillage de séparation entre l'école et le logement communal Sécurisation de l'école pour la mise aux normes du taux de CO2 dans le dortoir	15 437,58 €	7 718,79 €

Commune	Projet / Opérations	Coût total des opérations (HT)	Subvention proposée au titre du FDC 2023 (HT)
	Travaux de rénovation énergétique à l'école avec la mise en réseau des radiateurs Travaux de rénovation énergétique dans le logement communal Travaux du chapeau du mur de l'ancien cimetière		
Le Tertre Saint Denis	Mise en conformité des bâtiments communaux Remplacement du chauffage mairie et réhabilitation de la mare communale	168 468,00 €	63 162,00 €
Mézières-sur-Seine	Acquisition du bâtiment pour la construction d'un cabinet médical	1 189 000,00 €	350 000,00 €
Mézy-sur-Seine	Ravalement de 4 bâtiments communaux	65 239,00 €	32 619,50 €
Montalet-le-Bois	Renouvellement de l'équipement technique Travaux de réfection de l'école Travaux de réfection mairie/église Pose d'une clôture au sein de l'école Renouvellement du parc informatique/bureautique de la mairie	44 310,27 €	22 155,14 €
Morainvilliers	Rénovation énergétique de la salle de loisirs	315 762,12 €	40 000,00 €
Mousseaux-sur-Seine	Consolidation des fondations du local technique transformé en logements	63 241,00 €	31 620,50 €
Nézel	Travaux d'urgence dans l'Eglise pour cause d'effondrement Achat d'un nouveau tracteur/tondeuse	53 301,58 €	26 650,79 €
Oinville-sur-Montcient	Installation de la vidéoprotection	202 000,00 €	75 000,00 €
Perdreauville	Sécurité des personnes et des biens Aménagements de l'espace public Acquisition de matériel	192 930,94 €	79 719,35 €
Tessancourt-sur-Aubette	Création d'une nouvelle salle de conseil municipal dans un bâtiment annexe de la mairie Création d'un système d'éclairage sur le terrain de tennis et le boulodrome de la commune Travaux d'aménagement de l'entrée du village	101 446,40 €	50 723,20 €
Vert	Achat d'un tracteur, d'une remorque et d'une tondeuse et d'un colombarium	62 640,00 €	31 320,00 €
Total pour la session 2023		6 064 659,95 €	1 427 487,44 €

- d'abroger le fonds de concours de 88 279 € attribué à la commune de Mousseaux, lors de la session 2022 pour les travaux de construction du local technique,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière initiale concernant le fonds de concours attribué à la commune de Guerville lors de la session 2022, afin de modifier l'objet du projet et le montant du fonds de concours. Il s'agit de substituer le projet d'extension de la maison médicale par le projet de reconversion d'une grange pour accueillir des commerces et en conséquence de passer le fonds de concours de 140 000 € à 175 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les conventions, ainsi que tout acte y afférent,
- de dire que les crédits pour un montant total de 1 427 487,44 € sont inscrits au budget 2023.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022-05-19_02 du 19 mai 2022, modifiant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté urbaine,

VU les demandes de fonds de concours formulées par les communes de Arnouville-lès-Mantes, Aulnay-sur-Mauldre, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Chapet, Flacourt, Fontenay-Saint-Père, Goussonville, Guerville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Oinville-sur-Montcient, Perdreauville, Porcheville, Sailly, Soindres, Tessancourt-sur-Aubette, Vert, dûment habilitées à déposer leur demande par leur Conseil municipal respectif,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Mousseaux-sur-Seine du 12 mai 2023 exprimant la demande de ne plus bénéficier du fonds de concours de 112 000 € octroyé par le Conseil communautaire du 20 octobre 2022 pour le projet de construction du local technique,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Guerville du 18 septembre 2023 sollicitant un avenant afin modifier l'objet du projet et le montant du fonds de concours ; il s'agit de substituer le projet d'extension de la maison médicale ayant mobilisé un montant de fonds de concours de 140 000 € par le projet de reconversion d'une grange pour accueillir des commerces pour un montant de fonds de concours de 175 000 €,

VU l'information du Bureau communautaire du 5 octobre 2023 des propositions du comité d'engagement du 18 septembre 2023,

VU le projet de convention-type proposé,

VU le projet d'avenant n°1 de la convention financière signée entre la commune de Guerville et la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable du comité d'engagement réuni le 18 septembre 2023,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - Affaires générales le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours :

- à hauteur de 60 894,40 € à la commune d'Arnouville-lès-Mantes pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 25 460,07 € à la commune de Boinville-en-Mantois pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 18 646,31 € à la commune de Bouafle pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 14 409,65 € à la commune de Breuil-Bois-Robert pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 125 000 € à la commune de Buchelay pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 71 585,37 € à la commune d'Ecquevilly pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 92 807,50 € à la commune d'Evécquemont pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 23 627,65 € à la commune de Gaillon-sur-Montcient pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 27 500 € à la commune d'Hardricourt pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 24 810,04 € à la commune de Hargeville pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 58 631,04 € à la commune d'Issou pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,

- à hauteur de 3 372,25 € à la commune de Jambville pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 45 086,49 € à la commune de Jouy-Mauvoisin pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 20 829,68 € à la commune de Jumeauville pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 4 137,75 € à la commune de La Falaise pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 7 718,79 € à la commune de Lainville-en-Vexin pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 63 162 € à la commune de Le Tertre-Saint-Denis pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 350 000 € à la commune de Mézières-sur-Seine pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 32 619,50 € à la commune de Mézy-sur-Seine pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 22 155,14 € à la commune de Montalet-le-Bois pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 40 000 € à la commune de Morainvilliers pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 26 650,79 € à la commune de Nézel pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 75 000 € à la commune d'Oinville-sur-Montcient pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 79 719,35 € à la commune de Perdreaux pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 50 723,20 € à la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 31 320 € à la commune de Vert pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023,
- à hauteur de 31 620,50 € à la commune de Mousseaux-sur-Seine pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2023.

ARTICLE 2 : ABROGE le fonds de concours de 88 279 € attribué à la commune de Mousseaux-sur-Seine, lors de la session 2022, pour les travaux de construction du local technique inscrit dans l'article 1 de la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-10-20_07 Attribution de Fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'avenant n°1 de la convention financière initiale concernant le fonds de concours attribué à la commune de Guerville, lors de la session 2022, inscrit dans l'article 1 de la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-10-20_07 Attribution de Fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants. Il s'agit de substituer le projet d'extension de la maison médicale par le projet de reconversion d'une grange pour accueillir des commerces et en conséquence de passer le fonds de concours de 140 000 € à 175 000 €.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution ainsi que tout acte afférent.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits pour un montant total de 1 427 487,44 € sont inscrits au budget 2023.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le 19/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile